

COMPTE RENDU SEANCE EXTRAORDINAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Présents : A. ESCURET, R. LORIVAL, C. TARRAGA, J. BOUISSON, P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, M. CLUZEL, D. DOUARCHE, J. MAJRI, M. MURIOT,

Procurations : C. COURTENS à C. TARRAGA, D. MASSOL à P.AZA-VALLINA, D. AZEMA à I. BARTHE

Excusée : M. SIBILLE

Secrétaire de séance : I. BARTHE

VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à cinq jours francs au moins avant le jour de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 27 mai 2022, soit au moins un jour franc avant la séance extraordinaire du 30 mai 2022.

Madame le Maire explique que l'urgence de cette réunion : pour le point 1, une nouvelle offre de prêt est parvenue au sujet de laquelle le conseil municipal doit délibérer en tenant compte des délais imposés (01/06/2022) par l'offre sur laquelle le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 19/05/2022 ; point 2, il est urgent que le conseil municipal délibère sur le déclassement de l'ancienne estrade compte-tenu des difficultés de stockage liées à la livraison imminente du nouveau podium commandé.

Vote pour la validation de la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal : 14 voix soit l'unanimité

1. EMPRUNT ACHAT CAVE COOPERATIVE

Mme le Maire détaille au conseil municipal la proposition de financement du Crédit Mutuel reçue ce jour concernant l'achat de la cave :

	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier	Remboursement	Remboursement anticipé
CREDIT MUTUEL	10 ans	Taux nominal fixe 1,40 %	Trimestrielle ou semestrielle ou annuelle	500 €	Echéance constante ou amortissement constant du capital Coût total du crédit 97677.50 €	Paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

S'agissant d'un taux fixe, et compte tenu de la conjoncture économique et de son impact sur les marchés financiers, les membres du conseil municipal s'accordent sur le fait de retenir cette offre avec un remboursement semestriel par échéances constantes.

Vote : 14 voix pour soit l'unanimité.

2. SORTIE D'INVENTAIRE ESTRADE

Mme le Maire explique que l'estrade n'étant plus aux normes, présentant même un caractère de dangerosité, il convient de la déclasser et de la sortir de l'inventaire.

G. BOUISSON intervient sur la possibilité de faire appel à un ferrailleur afin que les éléments de la structure métallique fassent l'objet d'un recyclage.

Vote : 14 voix pour soit l'unanimité.

Fin de la séance : 19h40

Le secrétaire de séance :

Irénée BARTHE



Le Maire :

Arielle ESCURET

